Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2618-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08 AVRIL 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 15 | 15 |

| Vote |
|---|
| Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : -

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BEY

## 08AVR26_18 – Création de la commission sociale extramunicipale et désignation des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

*Considérant* qu'il est opportun de créer une commission extra-municipale composée d'élus et d'administrés nommée « commission sociale » pour aider les personnes les plus fragiles

*Considérant* que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des nominations prévues à la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **DÉCIDE** de créer la commission extra-municipale nommée « commission sociale » ;
- **DIT QUE** la durée de cette commission est fixée pour la durée du mandat municipal en cours
- **DIT QUE** Madame le maire est présidente de droit de cette commission ;
- **DÉSIGNE** les membres suivants :

| Membres-élus | Membres-administrés |
|---|---|
| Madame le maire<br>Jean-Marie BEY<br>Béatrice FEVRE<br>Alexandra LE NINAN<br>Audrey SYLVESTRE | Michèle DUPE<br>Françoise MOUSSARD<br>Morgane PUISSANT<br>Chantal SOURGET |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance